

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 29 janvier 2024 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Pierre-
Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-
EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Laurent LAUVAUX, Conseillers
Communaux.

Objet n°17 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative à la mise en place de distributeurs de billets Batopin

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre- Yves Hubaut relative à la mise en place de distributeurs de billets Batopin.

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs les Échevins et Présidente du CPAS,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis plusieurs années maintenant, nous abordons le sujet des distributeurs de billets BATOPIN au sein de notre Ville.

En effet, les antennes locales des banques au sein des plus petites villes ferment au fur et à mesure et la situation va vite devenir problématique pour les Brainois.

Lors des derniers Conseils communaux, le Collège avait été interrogé quant à l'avancement de ce projet mais, à l'heure actuelle, nous manquons d'informations.

Il me paraît nécessaire, eu égard aux demandes de la population, que ce dossier puisse rapidement avancer.

Je me permets dès lors de vous poser les questions suivantes :

- Pourriez-vous nous faire un état des lieux de la procédure ?
- L'installation de ces distributeurs est-elle toujours d'actualité ?
- Dans l'affirmative, avez-vous une idée des lieux prévus et des coûts éventuellement pris en charge pour la Ville ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Madame l'Echevine Ludivine PAPLEUX répond à la question.

Batopin est une société anonyme qui compte dans ses actionnaires 4 des plus grandes banques de la place. Elle a pour vocation d'équiper la Belgique de guichets automatiques (ATM) en nombre suffisant pour garantir un service de proximité aux consommateurs. Batopin confesse un retard dans son programme en raison de la difficulté de trouver de bons emplacements et d'obtenir des permis. En mars dernier, face à la grogne des consommateurs, la société a convenu avec le gouvernement d'équiper 207 sites d'ici la fin 2025 pour quelques 4.000 ATM d'ici 2027 (L'écho 14/12/23).

La Ville a été approchée en juin 2021 par Batopin qui cherchait un espace pour installer un point cash dans un bâtiment communal. L'ADL a été sollicitée pour coordonner la réponse. La Ville a proposé le bâtiment communal Baudouin V et 2 autres emplacements privés qui ont accueilli des ATM dans le passé (l'annexe de la gare et l'agence ING fermée). Les 3 solutions ont été rejetées. L'ADL a maintenu le contact régulièrement en proposant des cellules qui se libéraient (à la location ou à la vente) dans la rue de la Station. Les propositions ne convenaient pas et les sollicitations pour obtenir des critères techniques sont restées sans suite. Les interlocuteurs se sont succédés. Batopin nous a informés avoir envisagé une installation en gare. Celle-ci a été rejetée par la SNCB en raison de la priorité laissée à la Ville pour l'espace envisagé.

Fin septembre 2023, Batopin a annoncé la signature imminente d'un contrat pour occuper la cellule libérée par un ancien commerce rue Edouard Etienne. L'opération ne s'est pas conclue par suite du désistement du propriétaire. Lors d'un échange téléphonique en novembre, le nouvel interlocuteur a proposé de répondre à la demande brainoise (importante) par la construction d'un box avec 4 distributeurs (IN et OUT) pris en charge financièrement par la Ville de Braine-le-Comte (soit 105.000 € étalés sur 7 années). Le remboursement serait assuré par la récupération des bénéfices de 15.000 € dès la 8ème année. Un plan a été transmis (le 04/01/24) mais nous n'avons pas reçu le modèle de convention demandé pour préciser les engagements respectifs.

Ce 16 janvier, l'ADL a présenté le projet aux services de la Ville concernés par les aménagements de l'espace de la gare, le marché a été jugé inique. Batopin se décharge sur la Ville de son engagement avec le gouvernement. Cependant, l'échevin de l'Urbanisme s'est proposé de reprendre contact avec la SNCB pour examiner les possibilités de coordonner les besoins de la Ville et ceux de Batopin dans l'enceinte de la gare.